

## **Informations sur les cours "Corona SaNa" à distance en ligne via l'application Zoom** (Version du canton du Valais - 20 janvier 2021)

Chères pêcheuses, chers pêcheurs,

En cette période particulière, le Réseau suisse de formation des pêcheurs a mis en place une solution spécifique à la situation sanitaire due au Covid-19.

Les cours SaNa ne pouvant pas, pour le moment, se dérouler en "présentiel", nous vous offrons la possibilité de suivre par vidéo- conférence la partie théorique du cours SaNa (1<sup>er</sup> module) lors d'un cours via l'application **Zoom**.

Durée du cours en ligne : **3 heures**.

Le nombre de participant-e-s au cours est de **12 par moniteur présent au maximum**

Une invitation personnelle et les codes d'accès à Zoom ne seront transmis qu'après paiement de la **taxe de cours** (voir point 6. ci-après).

### **1. Exigences techniques pour les participants au 1er module**

Le logiciel Zoom doit être préinstallé (logiciel gratuit) sur votre ordinateur ou sur votre tablette : <https://www.zoom.us/signup>.

Une caméra et un micro seront nécessaires.

Les ordinateurs portables, tablettes ou téléphones mobiles ne nécessitent aucun matériel supplémentaire puisque la caméra et le micro y sont déjà intégrés.

Pour bénéficier d'une qualité d'écoute maximale, l'utilisation d'un casque avec micro est fortement recommandée.

Vous recevrez les données d'accès personnelles et non transmissibles avant le cours, seuls les candidats(es) qui ont réglé le montant de l'inscription seront admis dans la salle virtuelle de cours.

### **2. Carte d'attestation "Corona SaNa" provisoire après avoir suivi le 1er module**

Les personnes ayant suivi le 1<sup>er</sup> module de cours en ligne "Corona SaNa" recevront une carte d'attestation SaNa provisoire valable jusqu'au 31 décembre 2021, c'est-à-dire déjà après avoir terminé cette 1<sup>ère</sup> partie théorique en ligne. Cette carte permet d'acquérir un permis de pêche de longue durée pour l'année 2021 dans tous les cantons. Elle est dotée d'un numéro d'identification officiel pour répondre à la vente de permis en ligne et à d'autres exigences techniques.

### **3. Participation obligatoire au 2ème module pratique**

Les détenteurs de l'attestation "Corona-SaNa" provisoire devront participer obligatoirement au 2<sup>ème</sup> module (partie pratique et examen de contrôle) qui se déroulera en présentiel en Valais **dès que les prescriptions Covid-19 le permettront à nouveau, mais au plus tard pour la fin 2021**. Vous pourrez effectuer le 2<sup>ème</sup> module comprenant la pratique et l'examen de contrôle lors d'un cours SaNa 'pratique' **auprès du même moniteur chez qui vous avez suivi le 1<sup>er</sup> module**.

Les dates de cours seront disponibles sur la page <http://www.formation-pecheurs.ch/cours-sana/>. Ce n'est qu'au terme de sa participation au 2<sup>ème</sup> module et à condition que l'examen soit réussi, que le(la) participant-e recevra sa carte d'attestation SaNa définitive. Dans le cas contraire, l'attestation "Corona SaNa" provisoire expirera au 31 décembre 2021.

Pour le 2<sup>ème</sup> module du cours, vous devrez apporter :

- La carte de preuve d'achat du manuel (autorisation pour passer l'examen) : qui correspond à la carte A5 située à la fin du manuel **ou** le code numérique obtenu lors de l'achat de la version PDF du manuel.
- De quoi écrire pour l'examen
- Une carte d'identité ou passeport
- La carte d'attestation "Corona SaNa" provisoire.

#### 4. Manuel d'apprentissage

Avant le cours, chaque participant doit se procurer lui-même le support de formation du brevet suisse du pêcheur sportif. Celui-ci coûte 59 francs et peut être commandé chez :

##### **Sim'sport, Dorsaz,**

Rue du Collège 30,  
1964 Conthey,  
Suisse  
027 346 30 39  
[simon@sim-sport.ch](mailto:simon@sim-sport.ch)

Ou au Centre suisse de compétences pour la pêche CSCP à Berne. <https://www.skf-cscp.ch/acheter-du-materiel-pedagogique/?L=1> .

Ne seront admis au cours que les participants qui pourront prouver l'achat de ce document de formation. Le document devra être pris avec soi lors du cours. Le coupon inclus sera retiré par l'instructeur et transmis avec l'attestation de fréquentation du cours au bureau du réseau de formation en vue de l'établissement de l'attestation SaNa.

#### 5. Prix des cours Corona SANA

Dans le canton du Valais, les frais des cours (1<sup>er</sup> module en ligne + 2<sup>ème</sup> module en présentiel) sont de :

- **40.- CHF pour les jeunes jusqu'à 16 ans**
- **65.- CHF dès 16 ans révolus**

Cette taxe comprend vos participations aux **1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> modules**, à l'**examen** ainsi que la production de la **carte d'attestation "Corona SaNa" provisoire**.

**Le montant du cours** doit être versée au plus tard **5 jours ouvrables avant la date du 1<sup>er</sup> module** (cours en ligne) par VIREMENT SUR NOTRE COMPTE AUPRES DE POSTFINANCE

**IBAN CH53 0900 0000 1563 0761 1**

Au nom de : **COURS SANA VALAIS ROMAND**

Remplissez également **de manière très lisible** vos données : Nom - prénom- adresse - NPA et Lieu

Votre inscription ne sera validée qu'après réception de la taxe de cours.

**NOTA BENE : lorsque vous vous inscrirez au 2<sup>ème</sup> module du cours : à savoir la partie pratique et l'examen de contrôle, il n'y aura pas de montant supplémentaire à payer. Il est dans ce cas nécessaire de vous inscrire auprès du même moniteur que pour le 1<sup>er</sup> module.**

Nous attendons déjà avec impatience de pouvoir faire votre connaissance lors d'un cours SaNa intéressant et réussi. Pour toute question ou information :

#### **Valais-Romand**

##### **Administrateur:**

Jacques DUMUSC  
Chemin des Chambettes 8  
1896 Vouvry  
Mobile: 076 212 89 00  
[j.dumusc@bluewin.ch](mailto:j.dumusc@bluewin.ch)

Avec nos meilleurs messages !

Réseau suisse de formation des pêcheurs